

VIVRE ENSEMBLE, C'EST FAIRE ROUTE COMMUNE

Partager la chaussée, c'est aussi partager le respect.
En voiture, à vélo ou à pied : notre sécurité en dépend.



LA VILLE ÉVOLUE, LA MOBILITÉ AUSSI

Respectueux de l'environnement, économiques et bons pour la santé,
les déplacements à pied, à vélo ou à trottinette se développent rapidement.

La route est un espace à partager, qui demande la maîtrise du code de la route... mais aussi des codes de bonne conduite.

Agressivité, conflits, sentiment d'insécurité : dans la pratique, la cohabitation n'est pas toujours simple.

Ce document, destiné à tous les usagers, a pour objectif de mieux faire comprendre les comportements de chacun, afin de favoriser le respect, la bienveillance et, in fine, une mobilité plus apaisée et plus sûre pour tous.

PIÉTON

Avec 20% par an de victimes tuées sur la route par fauchage, le piéton est l'usager le plus vulnérable. Cette grande vulnérabilité lui confère une priorité sur tous les autres usagers (sauf le tramway). Mais cela ne doit pas l'empêcher de faire preuve d'une grande prudence vis-à-vis des voitures et des vélos et de respecter le code de bonne conduite avec les autres usagers.

Sur la chaussée :

- Pour traverser, je dois utiliser les passages piétons situés à moins de 50 mètres et tenir compte de la vitesse d'approche des véhicules. L'absence de bruit sur la chaussée n'est pas synonyme d'absence de véhicule.
- Lorsque je m'apprête à traverser et même si je suis prioritaire, je veille à regarder des deux côtés avant de m'engager même si la rue est en sens unique car une rue en sens unique pour les voitures peut être à double-sens pour les cycles et trottinettes.
- Je peux renoncer à ma priorité en laissant passer un cycliste pour ne pas l'obliger à un arrêt « pénalisant », particulièrement dans une rue en montée.

Sur le trottoir ou bande piétonne :

En présence d'un trottoir ou d'une bande piétonne, je suis tenu de marcher dessus et je privilégie un côté de l'espace pour m'y déplacer. Je ne marche pas en plein milieu et j'évite les changements brusques de direction.

Sur une piste cyclable :

Je ne dois pas marcher sur une piste cyclable, sauf si je ne dispose pas d'espace dédié praticable. Lorsque je m'engage pour traverser la piste, je n'oublie pas que certains cycles peuvent être rapides et je regarde des deux côtés, même si la piste est unidirectionnelle.



CYCLE OU TROTTINETTE

Les cyclistes ne sont pas toujours les meilleurs élèves lorsqu'il s'agit de respecter les obligations du Code de la route. À l'instar des piétons, ils sont imprévisibles, se glissent de façon inopinée dans le trafic et font parfois des écarts. À partir du moment où ils enfourchent leur vélo, les cyclistes sont soumis aux mêmes principes du Code de la route que les voitures. En revanche, pour un partage de la rue sécurisé, certains espaces leur sont réservés : sas vélo, pistes et bandes cyclables, voies vertes, zones piétonnes (à condition de rouler au pas).

Sur la chaussée :

- Quand je circule, je m'éloigne des voitures en stationnement, je surveille le trottoir d'où peut s'échapper un piéton (notamment un enfant) et, avant de dépasser un bus ou une voiture à l'arrêt, je m'assure que leurs conducteurs n'accordent pas le passage à des piétons.
- À l'approche d'un passage piéton, je ralentis et je suis sur le qui-vive pour réagir si un

piéton jusque-là non visible survient.

- Si un piéton circule sur la chaussée, je donne tranquillement un petit coup de sonnette pour le prévenir et le dépasse sans le raser en laissant un espace d'un mètre.
- A vélo ou en trottinette, je peux facilement atteindre ou dépasser la vitesse maximale de 20 km/h. Chacun doit adapter sa vitesse au contexte, donc souvent rouler en deçà de la limite afin de permettre un arrêt

quasiment sur place, pour faire face à tout comportement brusque d'un piéton. Je dois redoubler de vigilance face aux masques de visibilité (végétation haute, mobilier urbain, etc.) lors des traversées.

Sur une piste cyclable :

- Je laisse la priorité au piéton qui manifeste son intention de traverser la piste ou qui s'y engage. Je ne frôle pas un piéton amené à marcher sur la piste, j'utilise ma sonnette.



• Le double-sens cyclable est une voie de circulation à double sens dont un sens est réservé exclusivement aux vélos. Les cyclistes doivent emprunter la bande cyclable qui leur est affectée uniquement dans le sens indiqué par la flèche au sol ! (Illustrations ci-contre)

Sur une voie verte :

Si j'utilise la voie verte pour mes déplacements quotidiens, je surveille ma vitesse et veille à la sécurité des autres usagers. Mon vélo ou trottinette doit être équipé.e d'un avertisseur sonore.



Double sens cyclable : sens de circulation du cycliste correct.



Double sens cyclable : sens de circulation du cycliste incorrect.



Chaucidou - chaussées à circulation douce - route de Plainpalais.

En savoir +
sur leur
fonctionnement
avec ce tuto



Le panneau M12 :
feu rouge... mais pas
pour tout le monde !

© Gilles Garofolin / Grand Chambéry

Ce discret signal est le panneau M12. Ils concernent notamment les cyclistes et les trottinettes. Il vous autorise, dans certains cas, à passer au rouge... en toute légalité !

À condition de :

- respecter la priorité : vous devez toujours céder le passage aux voitures, cyclistes et piétons qui bénéficient du feu vert avant de vous engager
- passer le feu rouge avec prudence : adaptez votre vitesse à la visibilité dans le carrefour.

Chaque panneau M12 comporte une ou plusieurs flèches jaunes. Elles indiquent les directions que vous êtes autorisé à prendre même si le feu est rouge.

Son objectif est de fluidifier les trajets à vélo, limiter les arrêts inutiles, encourager les mobilités douces au quotidien.

VOITURE / MOTO

L'obtention du permis de conduire ne signifie pas seulement être capable de conduire un véhicule. Cela implique aussi d'adopter un comportement responsable, de respecter la réglementation et d'adopter de bonnes pratiques vis-à-vis des autres usagers.

En roulant, un conducteur doit faire preuve de vigilance par rapport aux plus vulnérables (piétons, cyclistes...), veiller à ne pas gêner la circulation ou la visibilité et adapter sa vitesse aux circonstances.

Les précautions élémentaires pour les automobilistes sont les suivantes :

- Rester sur la file de droite de la voie de circulation ;
- Adapter sa vitesse en fonction des circonstances : autres usagers, lieux de circulation (agglomération, campagne, route de montagne...), conditions climatiques (pluie, brouillard, verglas) ;
- Ralentir à l'approche d'un passage protégé et près des pistes cyclables ;

- S'arrêter pour laisser passer les piétons ;
- Maintenir les distances de sécurité.

Moto : comment partager la route ?

Une attention particulière est demandée aux automobilistes et aux motards qui partagent

la chaussée. Chacun doit veiller à laisser un espace suffisant entre les véhicules et respecter les distances de freinage. Les motards doivent s'assurer qu'ils sont visibles et ne pas surprendre les autres conducteurs.

La règle d'or est « voir et être vu ».

